

Commune de Trilport

Zone d'Aménagement Concerté
multisites

Saint-Fiacre / Verdun – Berlioz /
Fublaines

dite ZAC de l'Ancre de Lune



Programme des équipements publics

Septembre 2017

PROJET DE PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS

L'article R.311.7 du Code de l'Urbanisme prévoit que, lorsque [*le projet de programme des équipements publics*] comporte des éléments dont la maîtrise d'ouvrage et le financement incombent normalement à d'autres collectivités ou établissements publics, le dossier doit comprendre les pièces faisant état de l'accord de ces personnes publiques sur le principe de la réalisation de ces équipements, les modalités de leur incorporation et, le cas échéant, sur leur participation au financement.

Le projet de programme des équipements publics correspond essentiellement aux ouvrages d'infrastructures (espaces publics, espaces verts, noues de collecte, voiries et réseaux). Ces ouvrages seront rétrocédés à la commune de Trilport, leur gestion sera assurée par la ville et les concessionnaires.

A. DESCRIPTION DES ESPACES PUBLICS DE LA ZAC MULTISITES SAINT-FIACRE / VERDUN - BERLIOZ / FUBLAINES

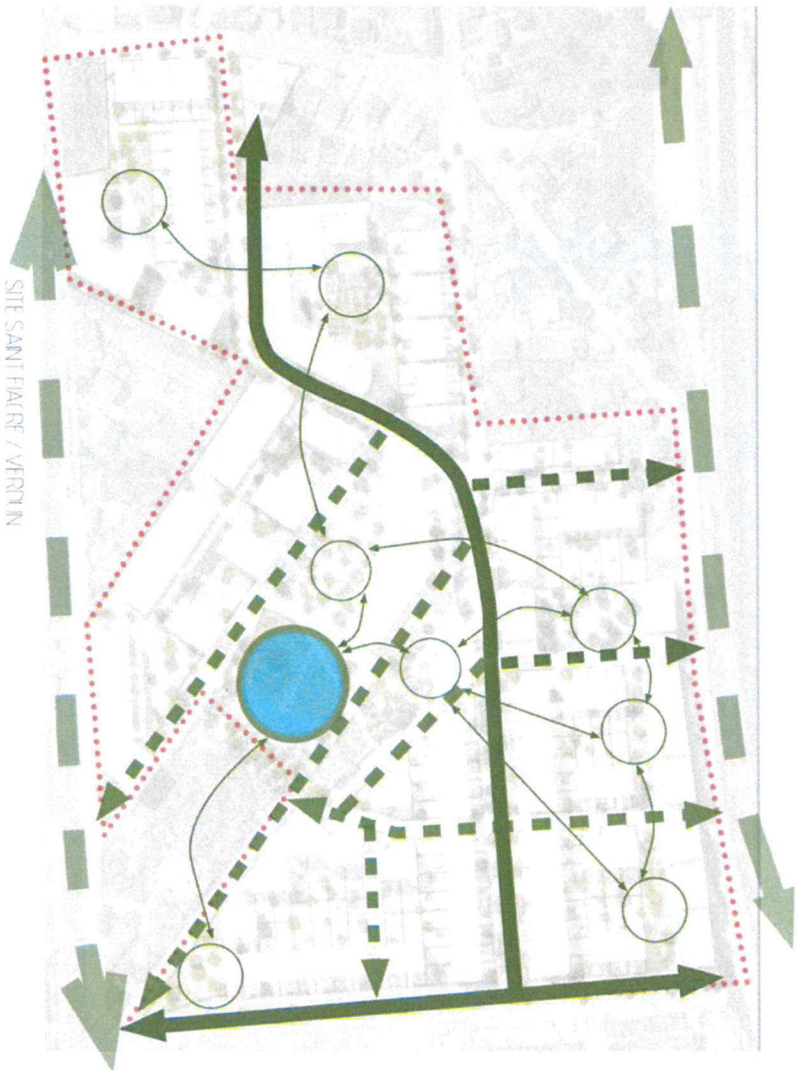
A.1. Desserte interne à la ZAC

La ZAC est desservie par la rue Saint-Fiacre à l'ouest, elle-même connectée directement à l'axe principal de Trilport, l'avenue de Verdun. Le quartier est desservi par de nouvelles voies et par des voiries existantes réaménagées, et permet de déboucher sur la rue d'Armentières au nord. Les voies existantes ou créées restent à échelle humaine confortant le caractère villageois du quartier, avec une mixité des usages (voiture, piéton, cycles). Les nouvelles voies seront soit en zone 30, soit en zone de rencontre limitée à 20 km/h. Au cœur du quartier St Fiacre / Fublaines, l'allée des maraîchers est traitée comme une voirie partagée, à dominante piétonne, accompagnée du bassin d'orage végétalisé et de sa placette.

Un réseau de bus passe à proximité du nouveau quartier en empruntant la rue Saint-Fiacre à l'ouest.

La gare de Trilport est facilement accessible à pied, elle est située à 250 mètres de la ZAC.

A.2. La trame verte



- TRAME VERTE
- ECOSYSTEME SITE AUXEP
 - ECOSYSTEME SENOUE RD101
 - ▲ REALLOCATION DE LA RD693 ET LA VDF FERROVIAIRE
 - ARMATURE STRUCTURANTE
 - INTERACTIONS AVEC LES LIMITES
 - ↔ INTERACTIONS ENTRE ECOSYSTEME
 - LE PERIMETRE
 - SITE SAINT-FIACRE/VERMIN

Les espaces publics de la ZAC seront fortement végétalisés, pour permettre de favoriser un caractère naturel dans le quartier.

Les plantations seront omniprésentes pour créer une véritable trame verte à partir du réseau viaire. Les voiries sont bordées de petits bosquets forestiers et/ou de noues paysagères développant les 3 strates favorables à la biodiversité (arbres, arbustes et strate basse). Le type de végétal choisi est en cohérence avec les écosystèmes forestiers présents à proximité du site permettant d'être favorable à la biodiversité locale. La formation végétale de la chênaie-charmaie, et des milieux humides locaux seront présents en majorité sur le site, ils permettront de favoriser une flore spontanée, et d'amener sur la ZAC une petite faune locale.

Le bassin d'orage au cœur de la ZAC permet d'aménager un milieu humide planté d'arbres, d'arbustes et d'une strate basse adaptée. Le bassin d'orage est également un prétexte pour créer un lieu de vie récréatif au centre du quartier, mixant des activités ludiques et pédagogiques (une placette et des traversées piétonnes agrémentent le bassin) à l'installation d'un milieu humide propice à la biodiversité.

A.3 La gestion des eaux pluviales

Le système de gestion des eaux de pluie a été conçu selon les principes de gestion alternative à ciel ouvert, permettant de réduire les rejets aux réseaux en privilégiant une gestion gravitaire des eaux pluviales sur le site lui-même.

Les eaux pluviales sont donc, au maximum, valorisées par une gestion à l'air libre. Dans le secteur Saint-Fiacre / Verdun, l'eau de pluie est récupérée par l'intermédiaire de noues plantées, puis circule via les différentes noues jusqu'à un bassin d'orage végétalisé.

Dans le secteur Berlioz / Fublaines, plusieurs noues et bassins humides sont créés pour récolter et transporter les eaux de pluie. La surface d'intervention étant réduite, un bassin souterrain est également prévu pour permettre de stocker convenablement les eaux pluviales.

Période de retour

La période de retour d'un événement pluvial correspond à sa fréquence théorique. C'est statistiquement la durée séparant deux averses de même importance en termes de débit. Les dispositifs de collecte, de rétention et d'infiltration seront alors dimensionnés pour n'être saturés que lors d'une averse plus forte que l'averse décennale, c'est-à-dire une fois tous les dix ans en moyenne.

Le dimensionnement des ouvrages sera donc basé sur une période de retour de 10 ans.

Débit de fuite à l'exutoire

Le PLU ne définissant pas de débit de rejet et au vu du caractère déjà saturé du réseau d'assainissement, le bureau d'études Vincent Ruby en 2012 a proposé un débit de rejet de 1 l/s/ha.

L'application d'un débit de rejet de 1 l/s/ha sur les 3 phases du secteur Saint-Fiacre / Verdun conduit à un rejet de 6 l/s dans le réseau d'assainissement. Il paraît peu réaliste de proposer une valeur moindre car il n'existe pas actuellement dans le commerce (hors micro mécanique) d'ouvrages de régulation fiables et pérennes capables de réguler des débits inférieurs à 5 l/s tout en conservant des coûts de maintenance raisonnables.

Dans le cas où seules deux phases sont réalisées, l'hypothèse d'un débit de 6 l/s par phase a été prise en compte.

Par ailleurs, l'étude, réalisée en juillet 2014 pour le bureau d'étude HYDRATEC, indique que le projet tend à améliorer la situation hydraulique du réseau existant (diminution du volume de débordement due à la création de rétention sur le site Saint-Fiacre / Verdun). Cette étude a pris pour hypothèse un débit à l'exutoire limité à 7 l/s pour la partie Nord du projet et aucune régulation sur la partie Sud du projet.

Le bassin de rétention prévu sur la seconde phase du secteur Saint-Fiacre / Verdun a une capacité de stockage des eaux de 611 m³.

Impacts de pluies supérieures à la décennale sur le secteur Saint-Fiacre / Verdun :

Une pluie d'occurrence vingtennale sera gérée en grande partie par le bassin situé sur la seconde phase d'aménagement du secteur Saint-Fiacre / Verdun. Le bassin est un peu sous-dimensionné dans ce cas, car il y a besoin de 652 m³ environ, une surverse dans le regard de raccordement est créé afin d'éviter un débordement du bassin.

Les pluies d'occurrences trentennales et au-delà sont gérées par le réseau existant au-delà des capacités du bassin de retenue.

A.4 La gestion des énergies renouvelables

L'éco-quartier l'Ancre de Lune vise à limiter les émissions de GES et ainsi atténuer les conséquences du changement climatique en intégrant, les énergies renouvelables et en réduisant la consommation énergétique des bâtiments et des espaces publics.

Bâti

Le projet vise ainsi à réduire la consommation énergétique du bâti. Toutes les constructions doivent atteindre a minima le niveau Effinergie + avec un niveau de consommation ECS de 25 kWhep/m² SDP/an maximum.

Les bâtiments les mieux orientés doivent anticiper les futures réglementations pour tendre vers un objectif de sobriété énergétique.

Le projet couvrira au minimum 10 % des consommations en énergie finale pour l'électricité par une production renouvelable locale. L'implantation de panneaux solaires photovoltaïque permettra une autoconsommation et/ou revente au réseau, la recharge de bornes de véhicules électriques et l'éclairage public sur la ZAC.

50% minimum des consommations en énergie finale pour la chaleur sera couverte par une production renouvelable locale. Les bâtiments publics tendront à respecter le standard passif et au moins un équipement devra être à énergie positive.

Le suivi des consommations sera assuré afin de garantir l'efficacité énergétique des bâtiments en phase exploitation. Des compteurs séparatifs seront installés dans chaque logement afin d'évaluer les consommations.

Toutefois, il s'agit de ne pas limiter la performance énergétique aux seules consommations des bâtiments. L'élaboration des matériaux, leur localisation et origine, leur capacité à être recyclé, constituent autant de paramètres environnementaux. Une des priorités de l'éco-quartier est ainsi de développer l'éco-construction.

Le choix des matériaux employés devra s'appuyer sur une analyse de leur énergie grise. Les matériaux « biosourcés » seront privilégiés (notamment pour l'isolation : chanvre, paille, miscanthus). Le label « bâtiments biosourcés » sera visé (sans nécessairement obtention du label).

Les bâtiments devront être munis de protections solaires pour toutes les façades sud et sud-ouest.

Espace public

L'éclairage privilégie des luminaires économes, gérés point lumineux par point lumineux, ce qui permettra de varier amplitude et puissance de l'éclairage sur l'espace public.

Les cheminements menant aux cœurs d'îlots seront éclairés par un dispositif doux permettant de favoriser leur accessibilité et leur sécurisation mais également de prendre en compte les contraintes liées au respect de la biodiversité des espaces.

Afin de réduire les consommations d'éclairage public sur la ZAC, des dispositifs économes seront mis en place : régulateurs de tension (ballasts électroniques), variateurs de puissance (pour les heures creuses), système de télégestion (commandes d'allumage).

Des luminaires autonomes, alimentés par des EnR, pourront être intégrés à titre expérimental sur les espaces publics type parc ou place publique. Ce mode d'alimentation permet d'éviter le raccordement au réseau.

Les matériaux ayant un impact énergétique réduit seront privilégiés pour la conception des espaces publics.

A.5 Les réseaux divers

Eau potable et défense incendie

Les besoins journaliers en eau potable sont estimés sous l'hypothèse suivante :

- 1 EH = 120 l / jour

La définition des besoins hors incendie est donc la suivante :

SAINT-FIACRE / VERDUN	Logement individuel ou foyer jeunes travailleurs						Equipement			TOTAL
	Nombre logements	EH	besoin en m3/jour	Nombre logements	EH	besoin en m3/jour	Surface	EH	besoin en m3/jour	
A	46	138	16,6	12	36	4,3				20,9
B	47	141	16,9	13	39	4,7				21,6
										0,0
C	114	342	41,0							41,0
C-FJT				61	61	7,3				7,3
D1 et D1				11	33	4,0				4,0
E	28	84	10,1				868	10	1,5	11,6
F	29	87	10,4	10	30	3,6				14,0
G	25	75	9,0	10	30	3,6				12,6
H				28	84	10,1				10,1
TOTAL	289	867	104,0	145	313	37,6	868	10	1,5	143,1

BERLIOZ / FUBLAINES	Logement individuel ou foyer jeunes travailleurs						Equipement			TOTAL
	Nombre logements	EH	besoin en m3/jour	Nombre logements	EH	besoin en m3/jour	Surface	EH	besoin en m3/jour	
Fublaines				49	147	17,6				17,6
TOTAL	0	0	0,0	49	165	17,6	0	0	0,0	17,6

TOTAL	289	867	104,0	194	478	55,2	868	10	1,5	160,7
--------------	------------	------------	--------------	------------	------------	-------------	------------	-----------	------------	--------------

Soit des besoins en eau (hors incendie) de 161 m³ par jour.

Concernant la défense incendie, le nombre de bornes incendie a été évalué en prenant en compte :

- L'emplacement des bornes existantes conservées ;
- La distance réglementaire de 200 m entre 2 bornes ;
- Une distance maximale de 60 m entre une bouche et les colonnes sèches des bâtiments d'habitation.

Sur cette base, mais sans précision sur la présence et l'emplacement de futures colonnes sèches, sont évalués les besoins à 2 bouches d'incendie sur le site. Cette estimation devra être soumise à l'approbation des services concernés. Elle devra également être mise à jour selon la programmation définitive retenue et le classement des différents bâtiments.

Chaque hydrant doit assurer un débit minimal de **60 m³/h pendant 2h**. A priori, il n'est pas nécessaire de prévoir l'alimentation simultanée de plusieurs hydrants, cette donnée est toutefois conditionnée par la validation du SDIS et des autres autorités compétentes.

Par ailleurs, un débit, égal à 10% du débit moyen est pris en compte pour l'arrosage et le lavage des voies. Dans le cadre du projet, ces volumes pourraient être issus de la récupération des eaux pluviales.

Les débits horaires sur le site étudié sont les suivants (Nb : coefficient de pointe = 2,5)

Soit des besoins en débit de pointe de 22,1 l/s.

Assainissement – Eaux usées

Les rejets en EU générés par la ZAC sont estimés à partir des besoins en eau potable, avec un coefficient de rejet de 90% :

- Pour les logements : 135 l / jour / habitant
- Pour les équipements : 45 l / jour / emploi

Le calcul des débits d'eaux usées par secteur et par typologie est déterminé d'après l'instruction technique relative aux réseaux d'assainissement des agglomérations du 22 juin 1977 (Circulaire INT 77-284), à savoir :

- Soit C_j la consommation journalière pour une typologie donnée (définie ci-avant) ;
- Soit N le nombre d'utilisateurs pour une typologie et un secteur donnés (déduit du programme) ;
- Le débit moyen en eaux usées, Q_m , pour le secteur et la typologie considérés est ainsi obtenu :

$$Q_m = \frac{N \times C_j}{86400}$$

- Le coefficient de pointe, p , est le rapport entre le débit maximal et le débit moyen au cours d'une même journée. Il s'obtient de la manière suivante, avec un maximum de 4 :

$$p = 1,5 + \frac{2,5}{\sqrt{Q_m}}$$

- Le débit maximal, Q , par secteur et par typologie, s'obtient donc : $Q = Q_m \times p$

SAINT-FIACRE - VERDUN	<i>Logement collectif</i>				
	Nombre logements	Equivalent habitants	Débit moyen (l/s)	Coefficient de pointe	Débit maximal (l/s)
A	46	138	0,22	4	0,88
B	47	141	0,22	4	0,88
C	114	342	0,53	4	2,12
C - FJT D1 et D2					
E	28	84	0,13	4	0,52
F	29	73	0,11	4	0,44
G	25	63	0,10	4	0,40
H					
TOTAL	289	840	1,31		5,24
<i>Logement collectif</i>					
BERLIOZ - FUBLAINES	Nombre logements	Equivalent habitants	Débit moyen (l/s)	Coefficient de pointe	Débit maximal (l/s)
Fublaines	0	0	0,00		0,00
TOTAL	0	0	0,00		0,00
TOTAL	289	840	1,31		5,24

SAINT-FIACRE - VERDUN	<i>Logement individuel ou foyer jeunes travailleurs</i>				
	Nombre logements	Equivalent habitants	Débit moyen (l/s)	Coefficient de pointe	Débit maximal (l/s)
A	12	36	0,06	4	0,24
B	13	39	0,06	4	0,24
C					
C - FJT D1 et D2	61	61	0,10	4	0,40
E	11	33	0,05	4	0,20
F	10	30	0,05	4	0,20
G	10	30	0,05	4	0,20
H	28	84	0,13	4	0,52
TOTAL	145	313	0,50		2,00
<i>Logement individuel ou foyer jeunes travailleurs</i>					
BERLIOZ - FUBLAINES	Nombre logements	Equivalent habitants	Débit moyen (l/s)	Coefficient de pointe	Débit maximal (l/s)
Fublaines	49	147	0,23	4	0,92
TOTAL	49	147	0,23		0,92
TOTAL	194	460	0,73		2,92

SAINT- FIACRE - VERDUN	Equipement				
	Surface	Equivalent emplois	Débit moyen (l/s)	Coefficient de pointe	Débit maximal (l/s)
A					
B					
C					
C - FJT D1 et D2					
E	868	10	0,005	4	0,02
F					
G					
H					
TOTAL	868	10	0,01		0,02

BERLIOZ - FUBLAINES	Equipement				
	Surface	Equivalent emplois	Débit moyen (l/s)	Coefficient de pointe	Débit maximal (l/s)
Fublaines					
TOTAL	1 736	20	0,01		0,04

TOTAL	2 604	30	0,02		0,06
--------------	--------------	-----------	-------------	--	-------------

	TOTAL	
	Débit moyen (l/s)	Débit maximal (l/s)
A	0,28	1,12
B	0,28	1,12
C	0,53	2,12
C - FJT	0,10	0,40
D1 et D2	0,05	0,20
E	0,14	0,54
F	0,16	0,64
G	0,15	0,60
H	0,13	0,52
TOTAL	1,82	7,26

BERLIOZ - FUBLAINES	TOTAL	
	Débit moyen (l/s)	Débit maximal (l/s)
Fublaines	0,23	0,92
TOTAL	0,23	0,92

TOTAL	2,05	8,18
--------------	-------------	-------------

Soit un débit moyen de 178 m³ par jour et un débit de pointe de 8,2 l/s.

Lors des phases d'études ultérieures, le gestionnaire du réseau devra être consulté pour vérifier la capacité des canalisations existantes à supporter ces nouveaux débits.

L'alimentation électrique

Les logements et équipements seront alimentés depuis des postes de distribution publics.

Pour définir le nombre approximatif de postes électriques de distribution publics nécessaires pour l'alimentation du site, il faut tout d'abord faire une évaluation des besoins électriques générés par les futurs bâtiments, en fonction de leur destination.

Les calculs des besoins électriques ont été déterminés à partir des hypothèses suivantes :

Hors énergie thermique :

- 9 kVA / logement (hors chauffage) – y compris foyer pour jeunes travailleurs
- 150 VA / m² SDP d'équipement public (hors chauffage),

Chauffage (besoins en chaleur) :

- 30 VA / m² de SDP de logements,
- 50 VA / m² de SDP d'équipement public

Froid :

- 40 VA / m² SDP de d'équipement public.

De façon purement théorique, est prise l'hypothèse que 100 % du chauffage pourrait être électrique alors que des solutions alternatives existent (chaufferies gaz convertibles ultérieurement en sous-stations chauffage urbain).

Par ailleurs, les parkings souterrains sous les îlots n'ont pas été pris en compte dans le calcul.

ENEDIS devra réaliser une étude afin de définir précisément les besoins générés par l'opération, ainsi que les éventuels renforcements de réseaux à prévoir en dehors du périmètre de l'opération (depuis le poste source par exemple).

Tableau des puissances

SAINT-FIACRE - VERDUN	<i>Logement collectif</i>					<i>Logement individuel ou foyer jeunes travailleurs</i>				<i>Equipement</i>				TOTAL hors foisonnement	TOTAL y c. foisonnement
	Surface	Nombre logements	Besoin hors chauffage (kVA)	Place électrique (KvA)	Chauffage GAZ	Surface	Nombre logements	Besoin hors chauffage (kVA)	Chauffage GAZ	Surface	Besoin hors chauffage (kVA)	Chauffage (kVA)	Froid (kVA)		
A	3 087	46	414	69		1 278	13	78						561	281
B	3 235	47	423	71		1 385	8	48						542	271
														0	0
C	7 974	114	1 026	171										1 026	513
C-FJT						1 575	61	366						366	183
D1 et D2						1 172	11	66						66	33
E	2 046	28	252	42						868	130	43	35	460	230
F	1 901	29	261	44		1 066	10	60						321	161
G	1 664	25	225	38		1 066	10	60						285	143
H						2 984	28	252						252	126
TOTAL	19 907	289	2 601	434	0,0	10 525	141	930	0,0	868	130	43	35	3 879	1 939
<hr/>															
BERLIOZ - FUBLAINES	<i>Logement collectif</i>					<i>Logement individuel ou foyer jeunes travailleurs</i>				<i>Equipement</i>				TOTAL hors foisonnement	TOTAL y c. foisonnement
	Surface	Nombre logements	Besoin hors chauffage (kVA)		Chauffage GAZ	Surface	Nombre logements	Besoin hors chauffage (kVA)	Chauffage GAZ	Surface	Besoin hors chauffage (kVA)	Chauffage (kVA)	Froid (kVA)		
Fublaines						5 706	49	294						294	147
TOTAL	0	0	0		0,0	5 706	49	294	0,0	0	0	0	0	294	147
<hr/>															
TOTAL	19 907	289	2 601	434	0,0	16 231	190	1 224	0,0	868	130	43	35	4 173	2 086
Coef, de foisonnement :			0,5												
Total, y c. foisonnement (kVA) :			1 517,25				612,00				104				
<hr/>															
Eclairage public SAINT FIACRE - VERDUN		36 Kv4													
<hr/>															
Eclairage public BERLIOZ - FUBLAINES		16 Kv4													

L'éclairage public

Il est prévu la réalisation de l'éclairage public de la ZAC avec un système d'abaissement de puissance. L'éclairage sera à LED. Les armoires d'éclairage définitives seront encastrées dans les postes transformateurs.

La fibre et les télécommunications

La réalisation d'infrastructures de télécommunications et de fibre optique sera effectuée depuis les réseaux existants situés sur les voies en périphérie des opérations.

L'alimentation GAZ

Déjà présents sur le site, les réseaux de gaz et de chauffage seront développés dans le cadre de la ZAC. L'alimentation des nouvelles opérations sera effectuée depuis les réseaux existants en périphérie du site.

Les concessionnaires concernés devront faire des études de déploiement de leurs réseaux.

B. PROJET DE PLAN DES ESPACES PUBLICS A REALISER

- Secteur Saint-Fiacre / Verdun :



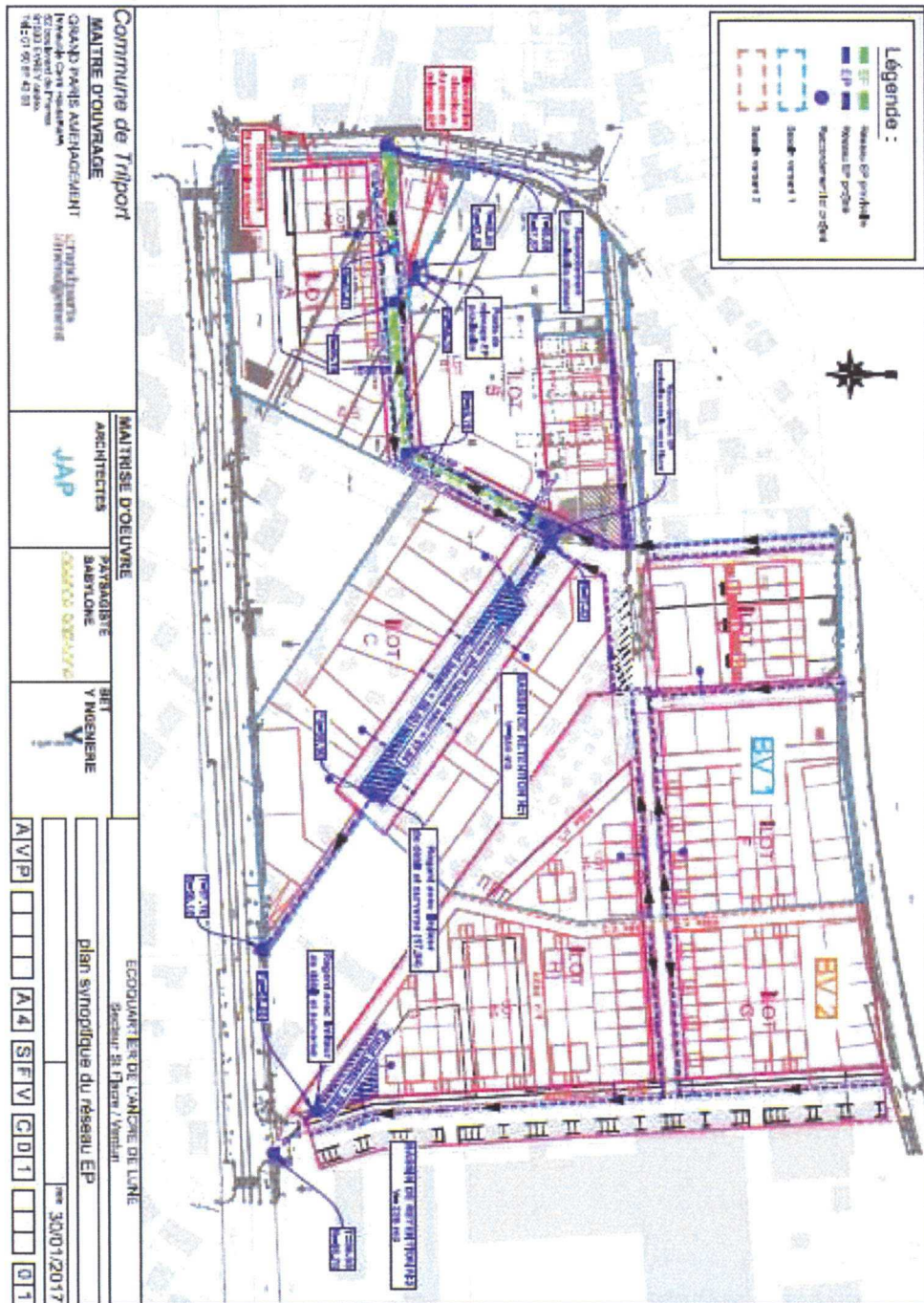
- Secteur Berlioz / Fublaines :



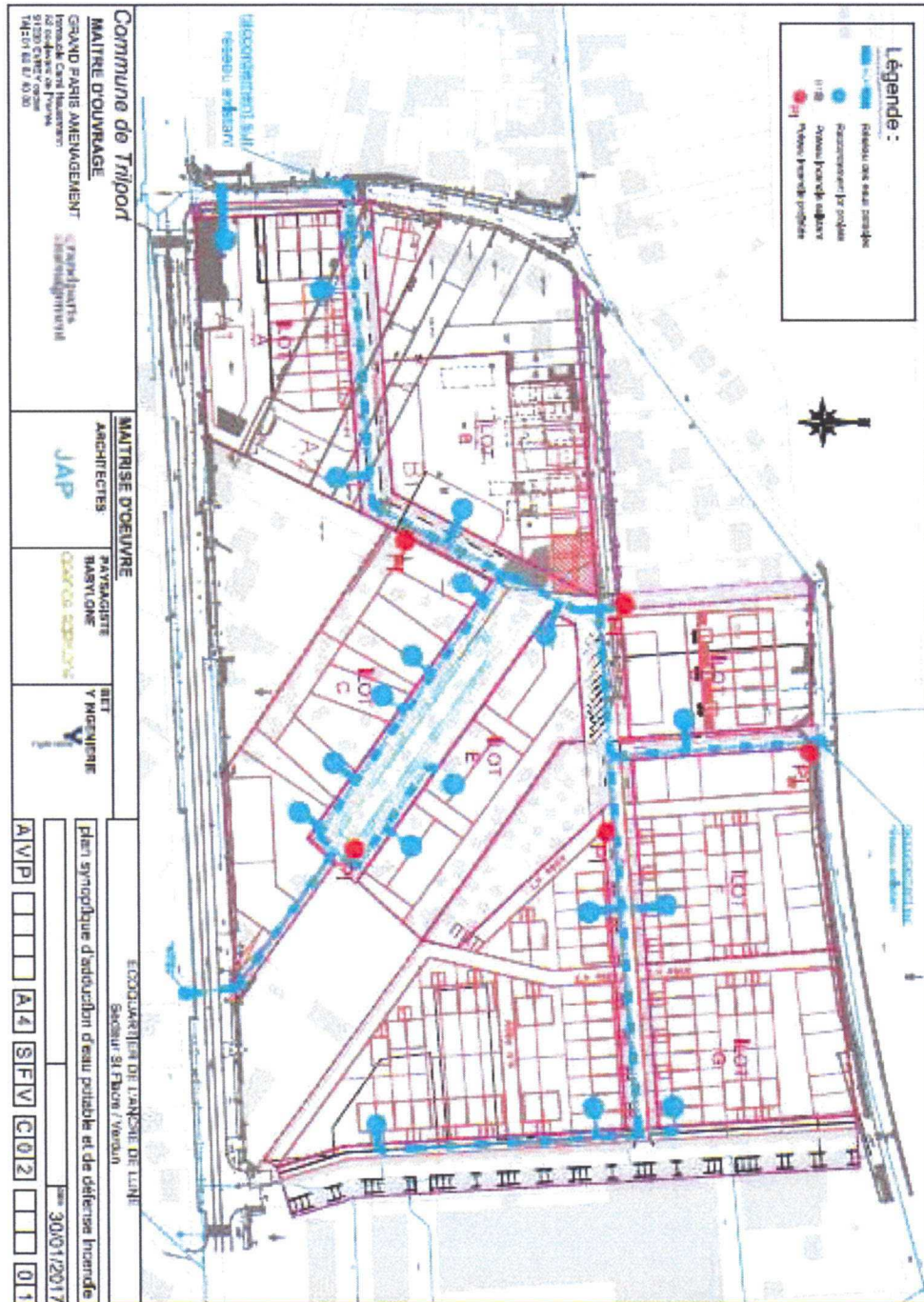
C. PROJET DE PLAN DES RESEAUX A REALISER

SAINT-FIACRE / VERDUN

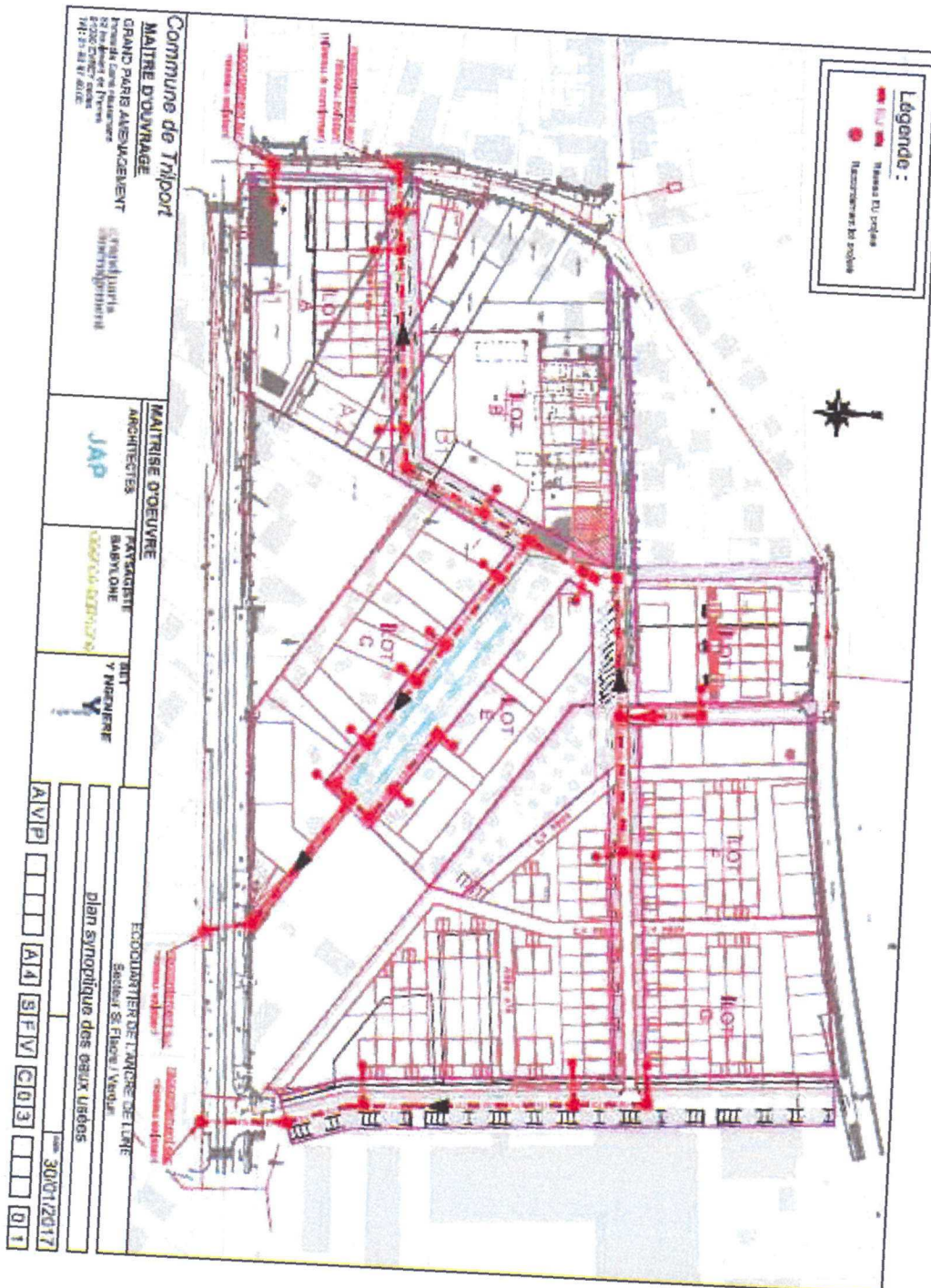
C.1 Plan du réseau d'eaux pluviales



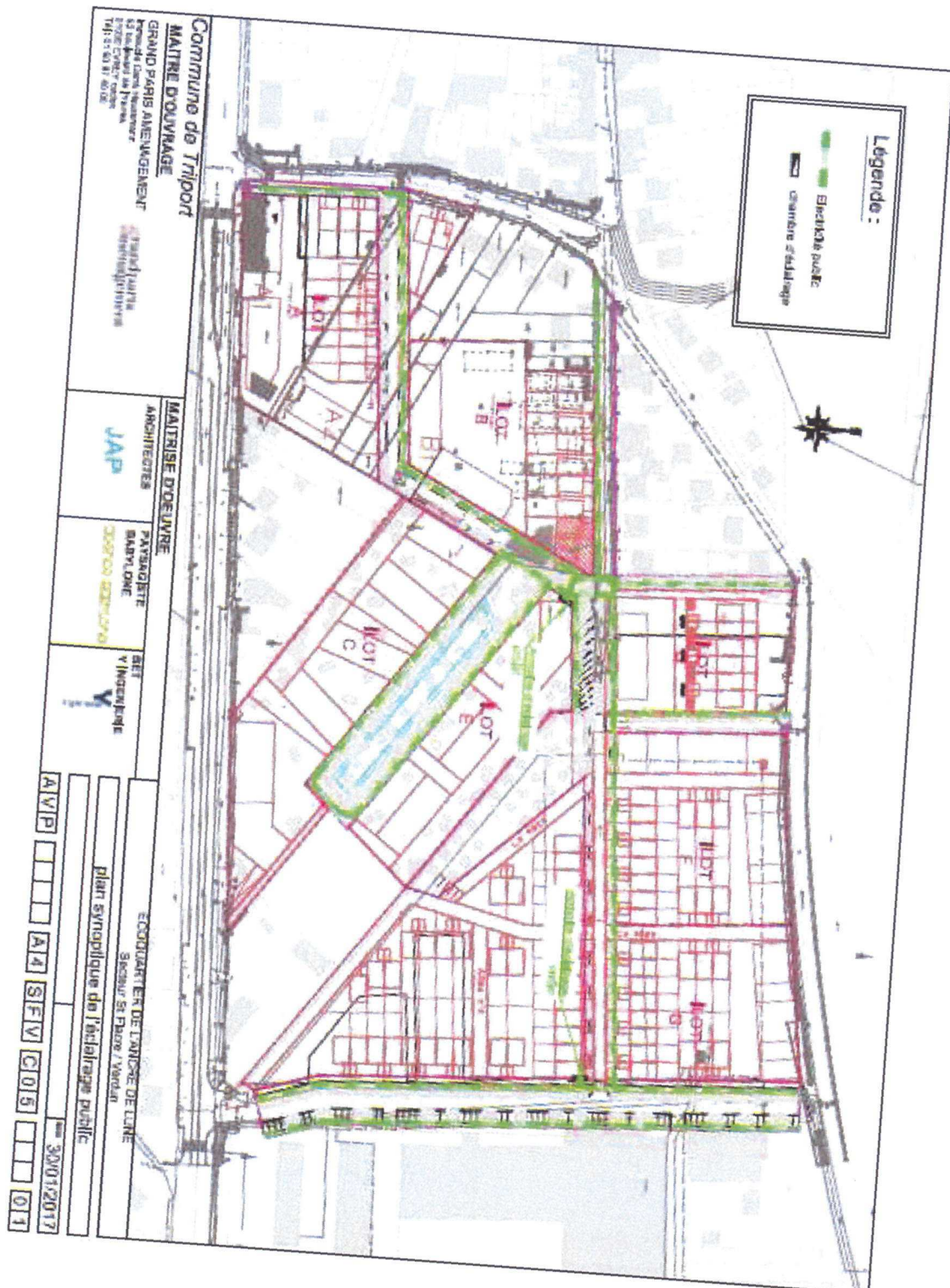
C.2. Plan d'adduction d'eau potable et de défense incendie



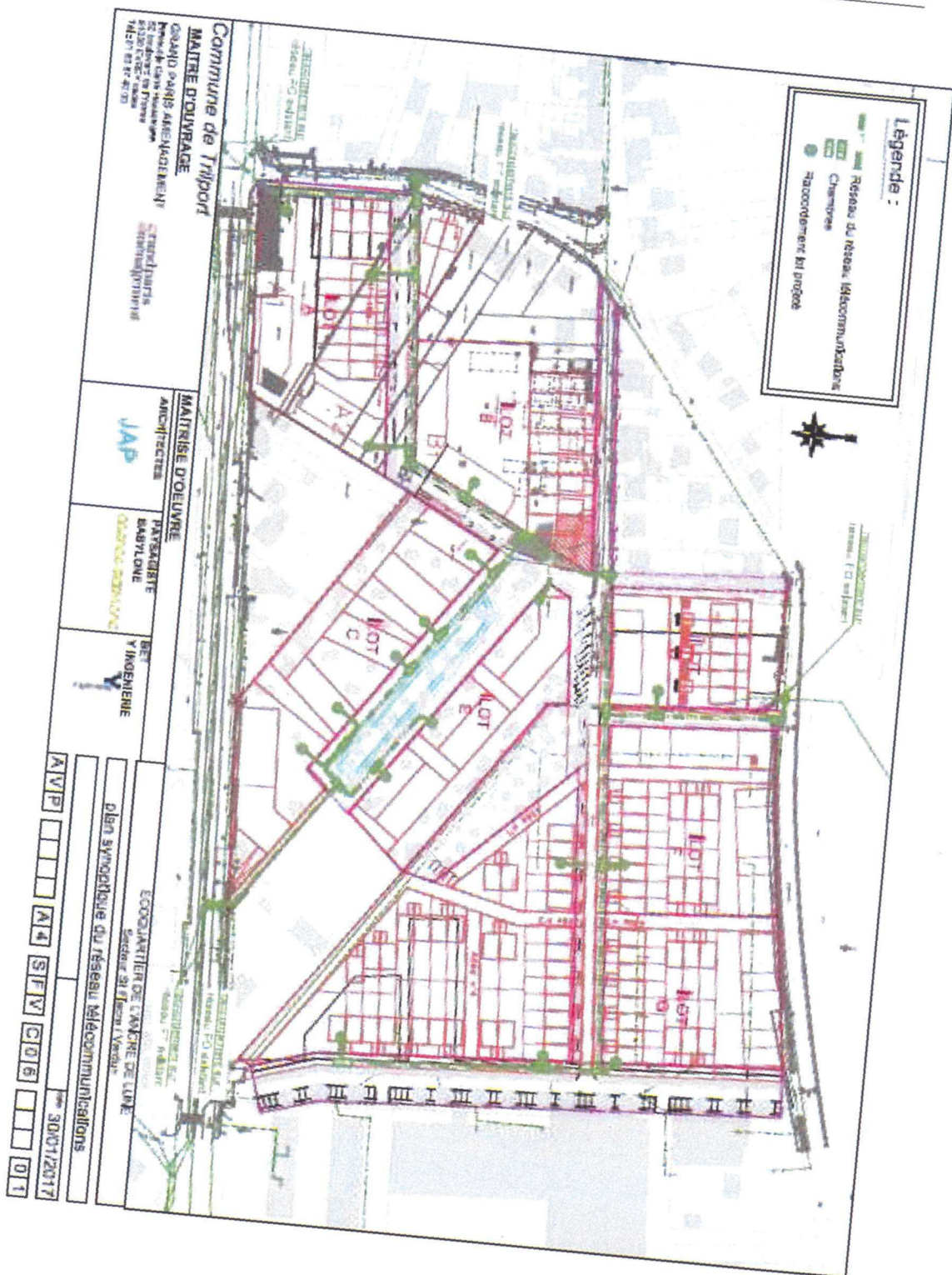
C.3. Plan d'assainissement des eaux usées



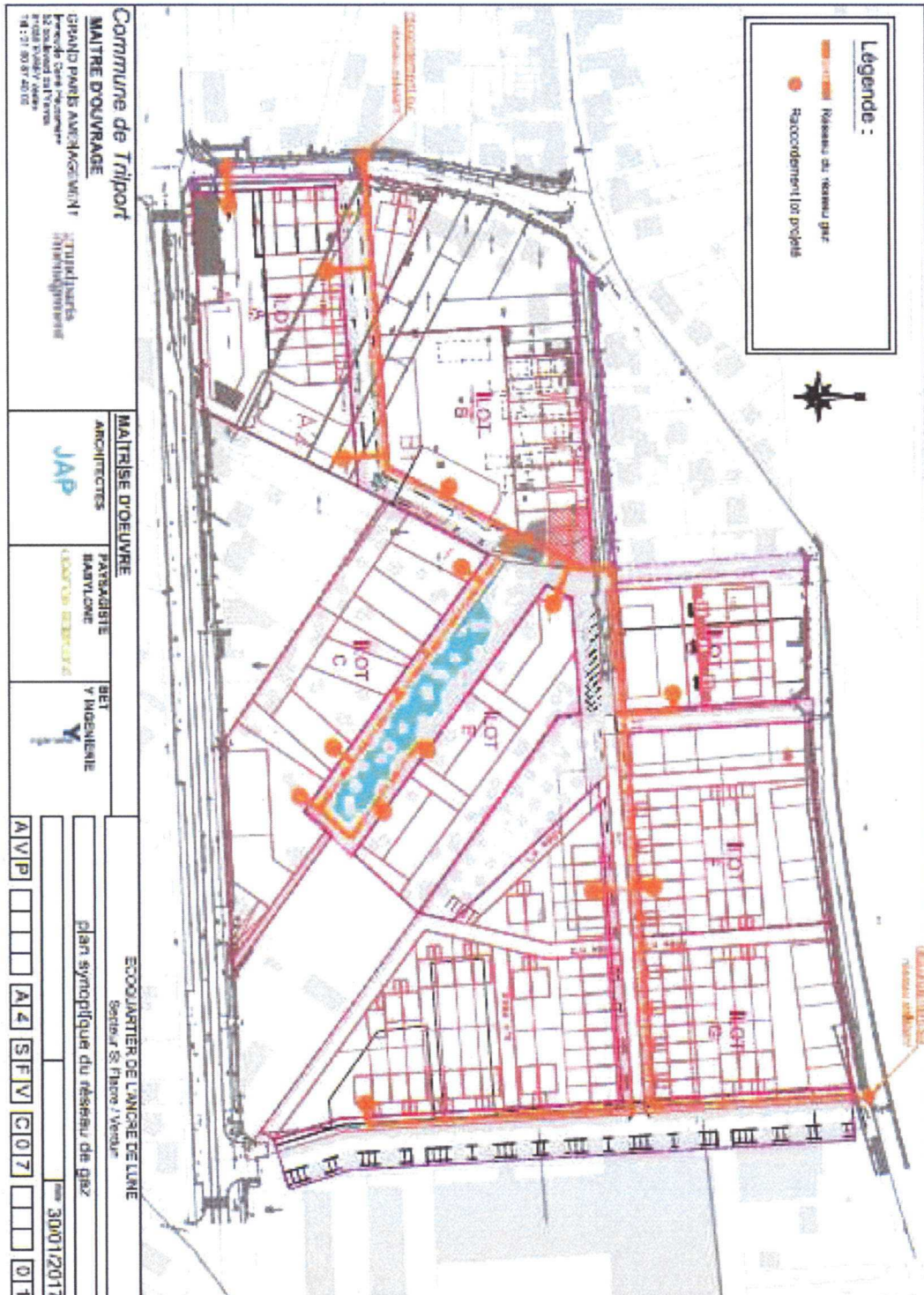
C.5. Plan de l'éclairage public



C.6. Plan du réseau Télécommunications

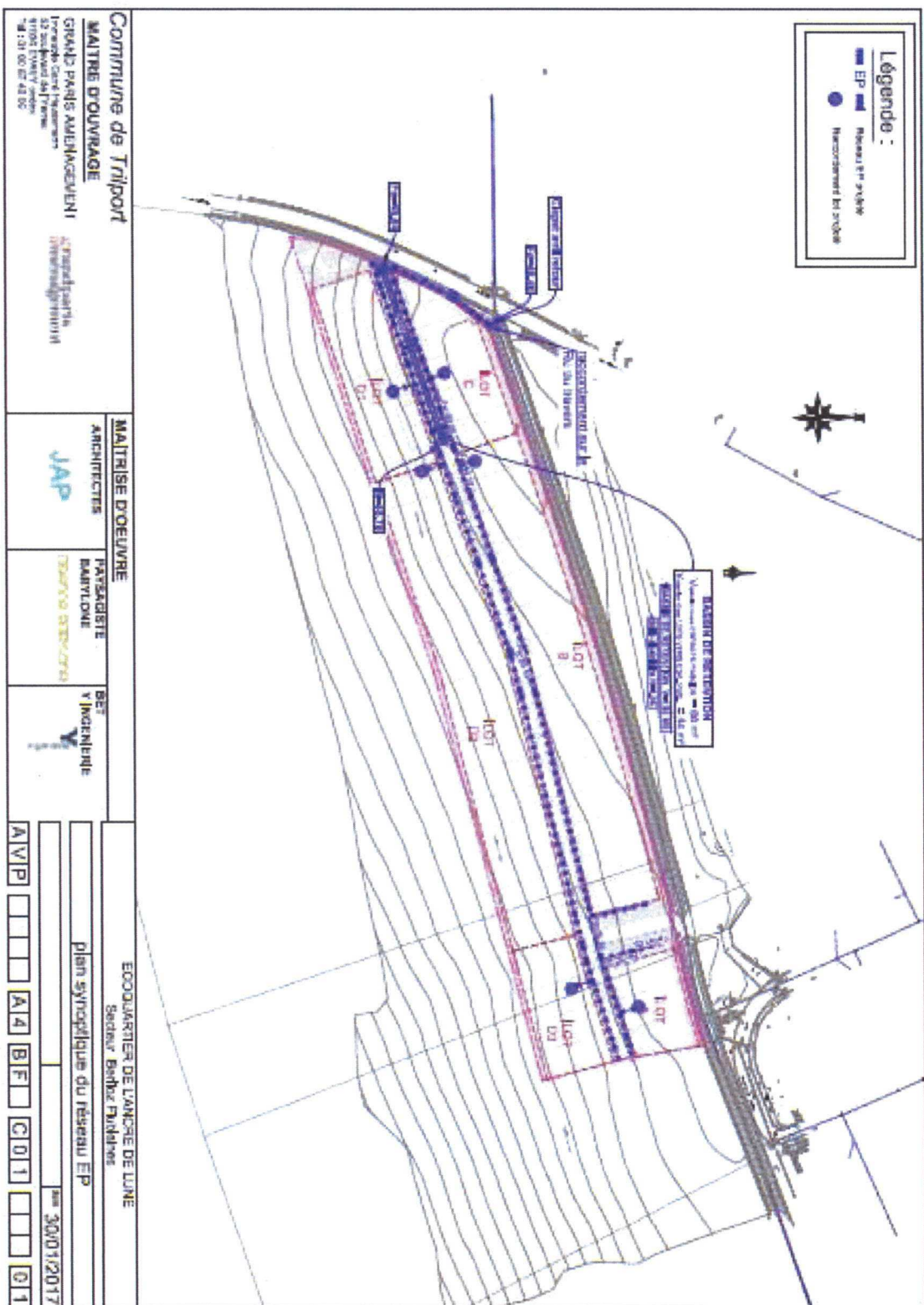


C.7. Plan du réseau de gaz

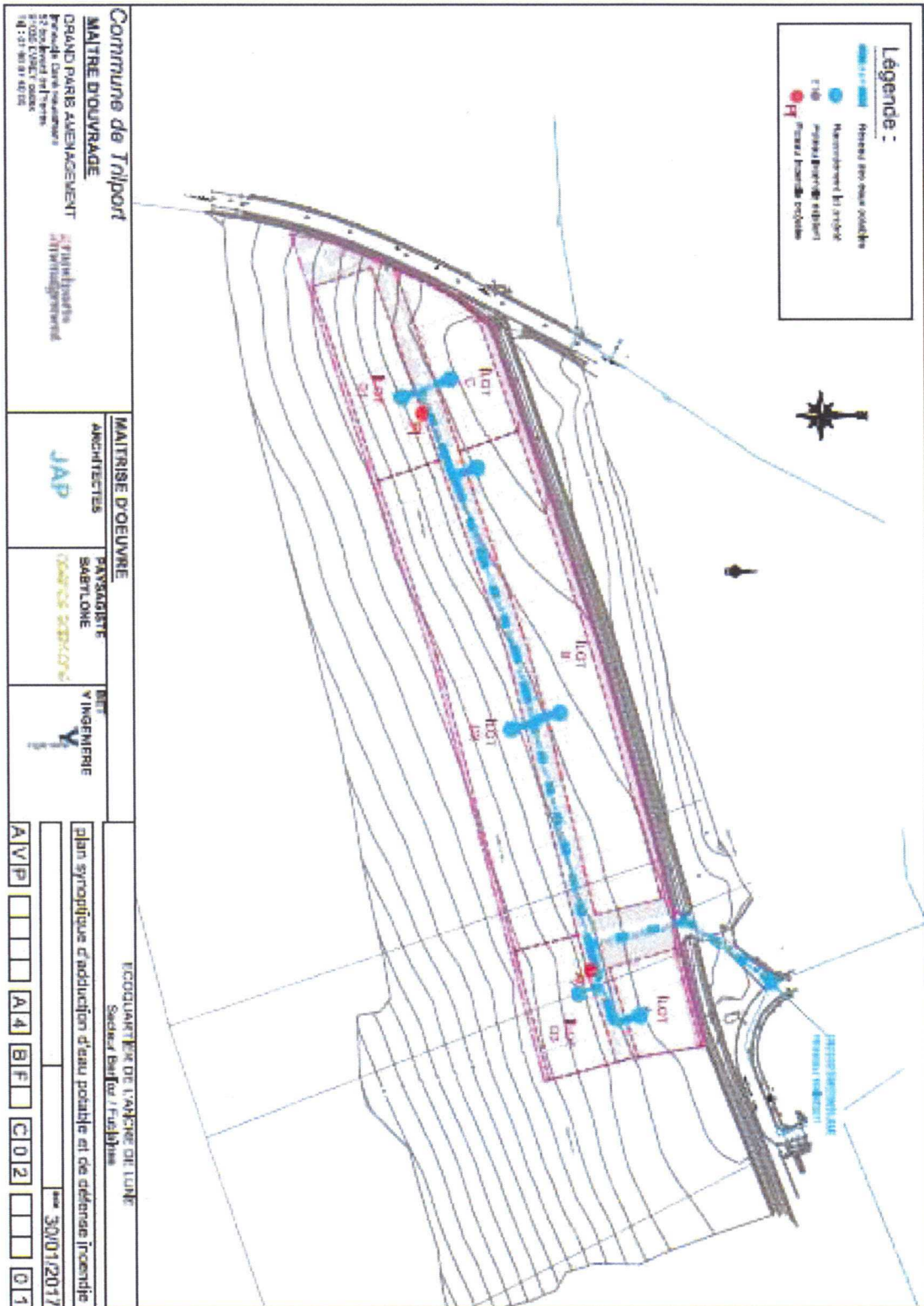


BERLIOZ / FUBLAINES

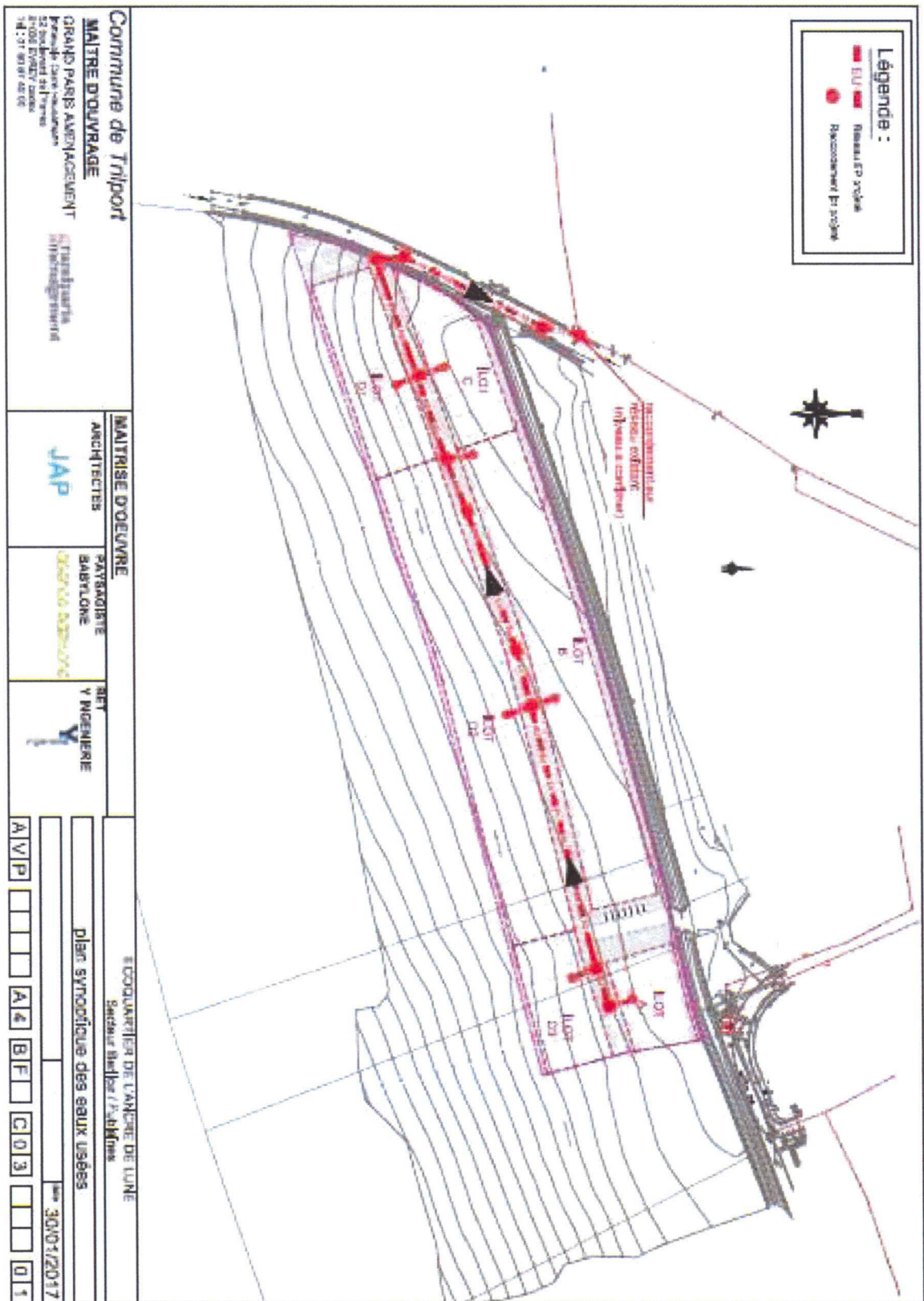
C.1 Plan du réseau d'eaux pluviales

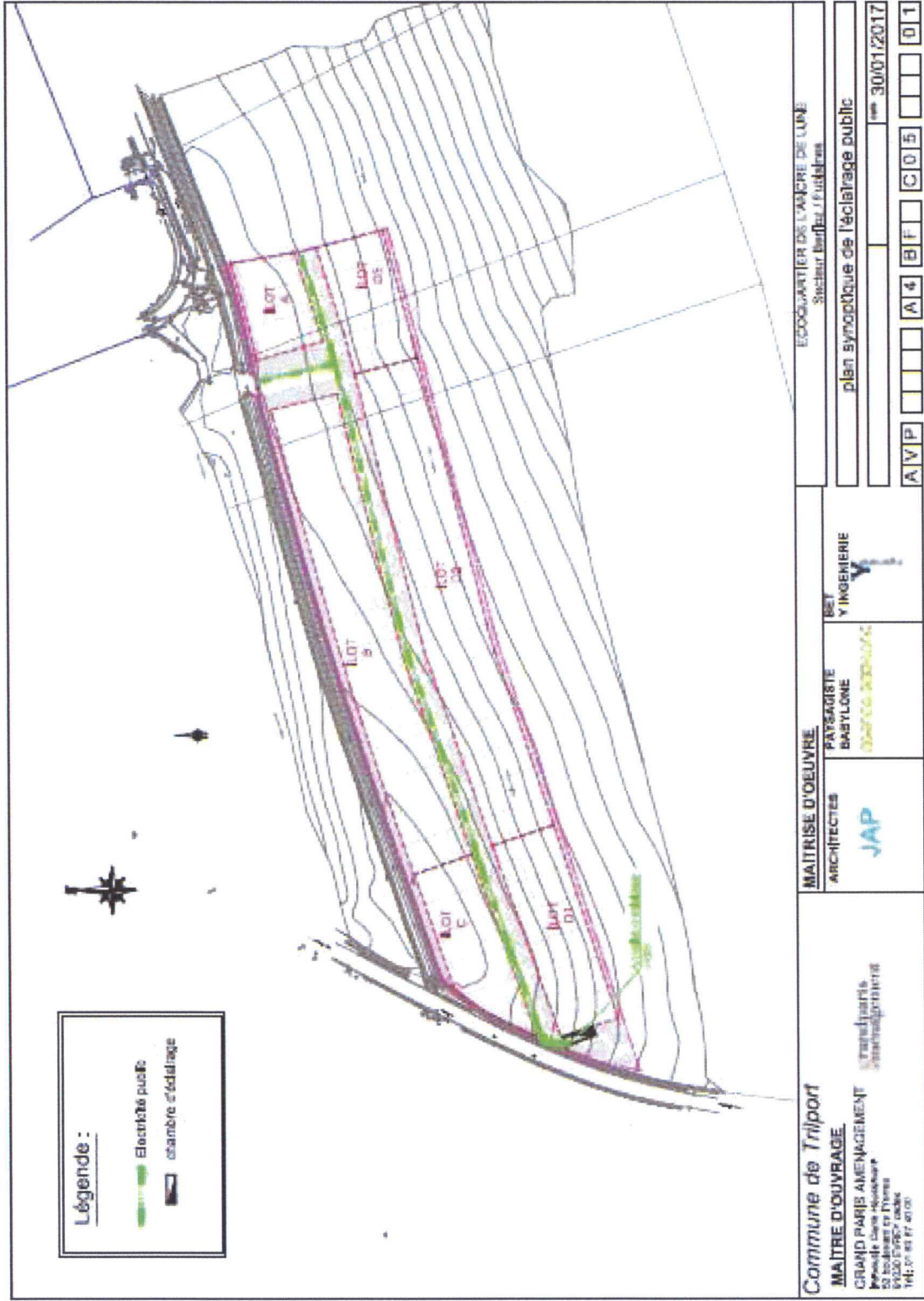


C.2. Plan d'adduction d'eau potable et de défense incendie



C.3. Plan d'assainissement des eaux usées





Légende :
 Electricité publique
 chambre d'éclairage

Commune de Trilport
MAITRE D'OUVRAGE
 GRAND PARIS AMENAGEMENT
 Grand Paris
 52 Boulevard de France
 93200 Trilport
 TEL: 01 85 17 41 00

MAITRISE D'OEUVRE
 ARCHITECTES
JAP

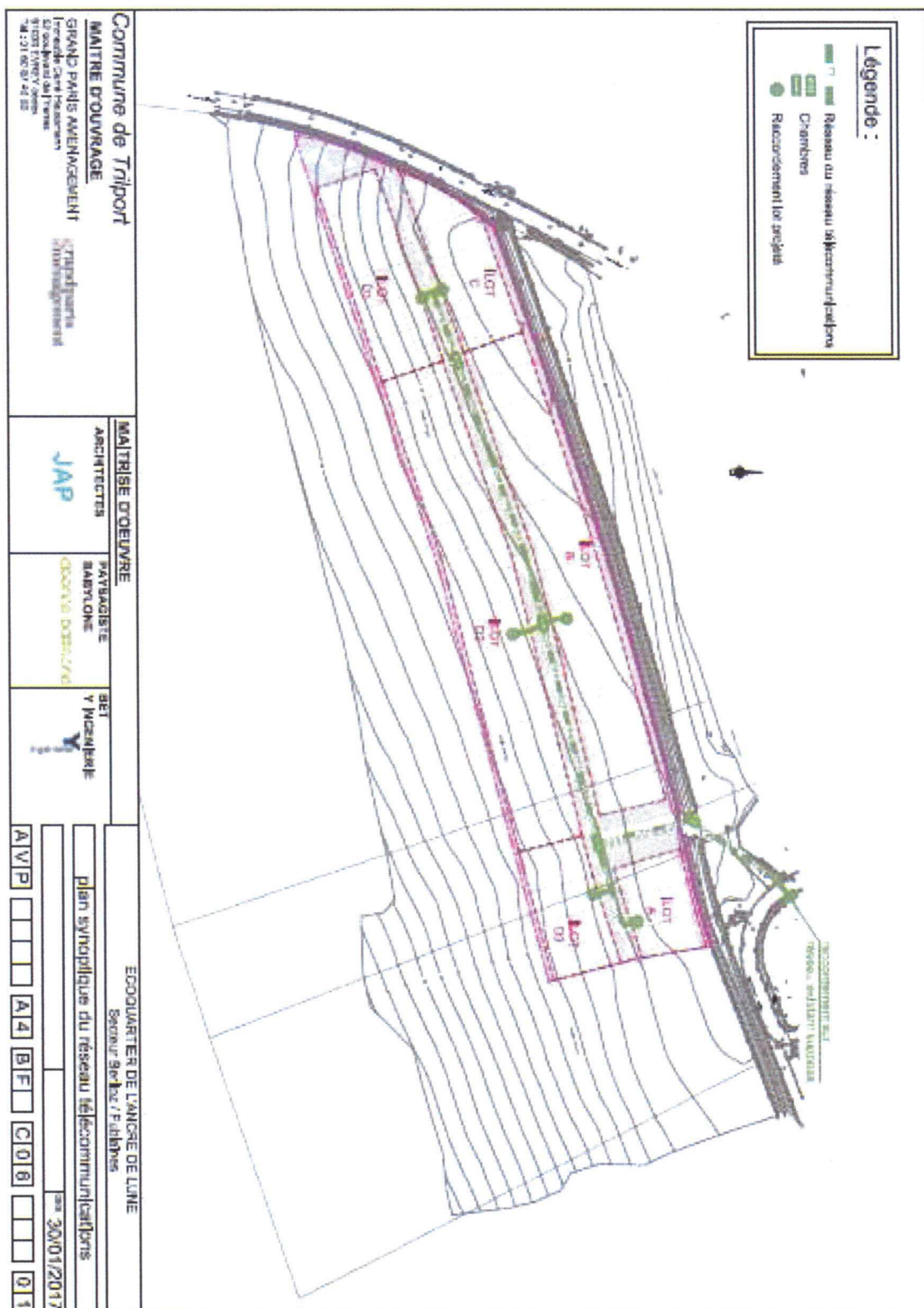
PAYSAGISTE
 BASTYLONE
 03 20 65 33 00 / 03 20 65 33 01

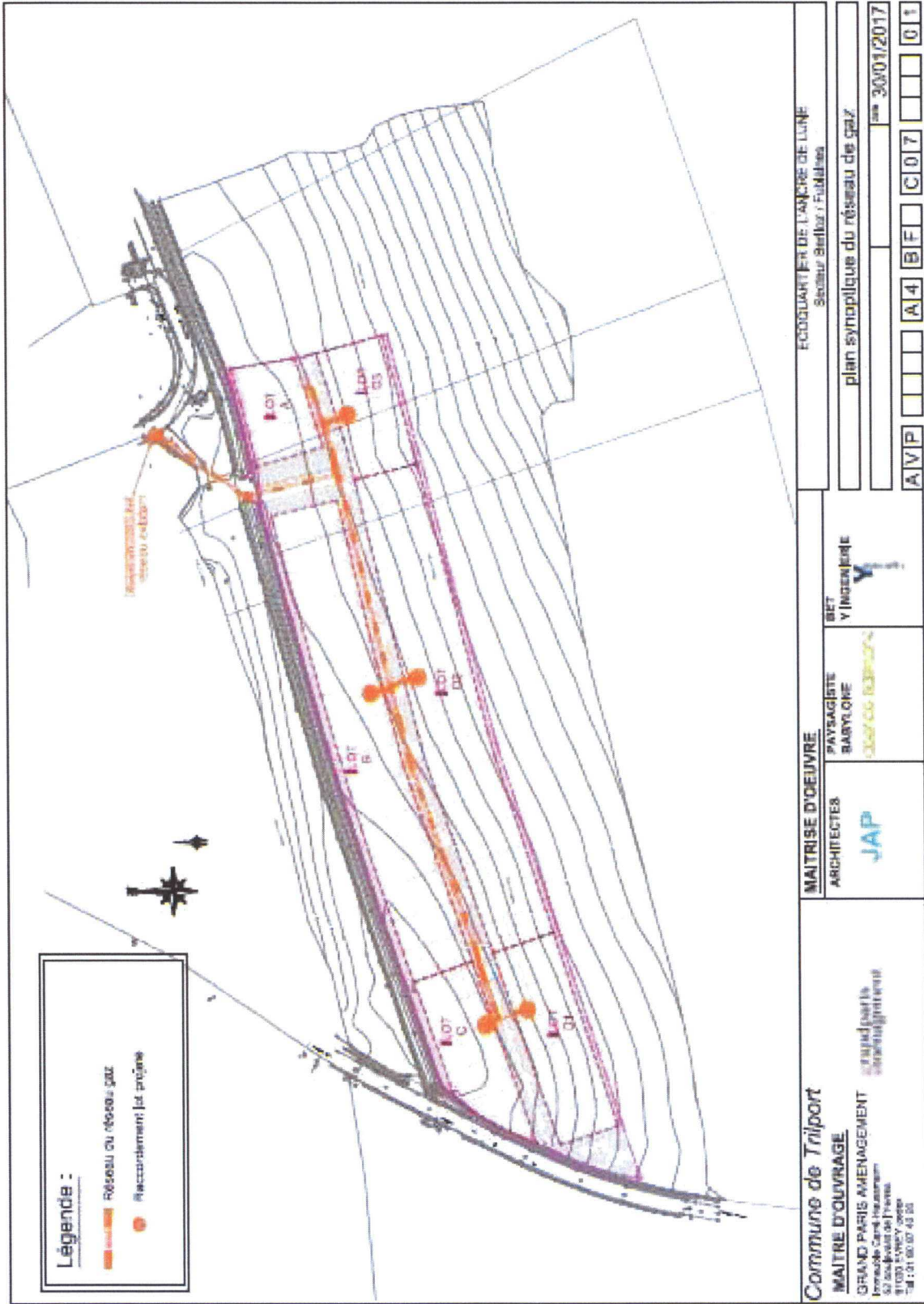
BET
 Y INGENIERIE

ECOQUARTIER DE L'ARCERE DE LUNE
 Secteur Buisson / Poulleux
plan synoptique de l'éclairage public
 n° 30/01/2017

A V P A 4 B F C D E 0 1

C.6. Plan du réseau Télécommunications





C.7. Plan du réseau de gaz

D. TABLEAU DES EQUIPEMENTS PUBLICS

	Maître d'Ouvrage des travaux	Financement Aménageur	Financement Ville	Autres financements			Total Dépenses totales Hors Taxes	Propriétaire à terme
				Conseil Régional	autres **			
Equipements d'infrastructure								
Saint-Fiacre / Verdun								
Voiries et Réseaux Divers	Grand Paris Aménagement (GPA)	3 628 000	éventuels équipements spécifiques ville			éventuels équipements spécifiques ville	3 628 000	Ville de Trilport
Travaux concessionnaires	GPA / concessionnaires	360 000					360 000	Ville de Trilport / Concessionnaires
<i>Travaux hors ZAC:</i>								
Mise en double sens d'un tronçon de la rue Saint-Fiacre (corps de chaussée existant conservé)	Ville de Trilport	70 000	70 000				70 000	Ville de Trilport
Renforcement des réseaux concessionnaires extérieurs	GPA / Concessionnaires	300 000	300 000				600 000	Ville de Trilport
Berlioz / Fublaines								
Voiries et Réseaux Divers	GPA	1 397 000	éventuels équipements spécifiques ville			éventuels équipements spécifiques ville	1 397 000	Ville de Trilport
<i>Travaux hors ZAC</i>								
Renforcement des réseaux concessionnaires extérieurs	GPA / Concessionnaires	143 000	143 000				286 000	Ville de Trilport
Total		5 898 000 €	513 000 €	0	0	0	6 411 000 €	
Equipements de superstructure								
Maison de quartier *	Ville de Trilport		500 000				500 000	Ville de Trilport
Maison de la petite enfance *	Ville de Trilport		1 150 000				1 150 000	Ville de Trilport
Pôle social et culturel *	Ville de Trilport		600 000				600 000	Ville de Trilport
Agrandissement et restructuration des équipements scolaires communaux *	Ville de Trilport	640 000	2 744 700	1 777 000	160 000		5 321 700	Ville de Trilport
Total		640 000 €	4 994 700 €	1 777 000 €	160 000 €	0	7 571 700 €	

* réalisations hors périmètre ZAC au titre de l'éco-quartier de l'Ancre de Lune dont la ZAC est une composante

** dossiers à monter en partenariat [ADEME, AESN,..] à l'avancement de l'opération après consultation des entreprises de travaux.